



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée régulière qui se tiendra le 12 mai 2026, à 18 h, à la salle du Conseil de la Mairie de Lac-Édouard, les membres du Conseil municipal de Lac-Édouard devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO : 2026-002

17, rue Principale
Lac-Édouard, G0X 3N0
Matricule: 9681-30-1940 Cadastre: 6 137 709

Nature et Effets : Augmentation de la superficie maximale de 55 mètres carrés mentionnée dans l'article 4.4.2 du règlement zonage #66

Superficie demandée : 83,24 m²

Raison : La superficie maximale de 55 mètres carrés mentionnée dans l'article 4.4.2 du règlement zonage #66 est insuffisante pour protéger ponton et motoneige plus VTT incluant camionnette.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Lac-Édouard ce 14^e jour du mois d'avril 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général et greffier-trésorier